

KG545 – EMAIL LIPPIZAN



RÉFÉRENCE : KG545

EMAIL DE GRÈS CÉRAMIQUE

Date d'émission : 24/05/2026

Version 1.00 (Rév. 24/05/2026)

Page 1 sur 13 • 24/05/2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de

Nom commercial du produit/désignation KG545 - EMAIL LIPPIZAN

Nom chimique

Type de produit Mélange

Code produit KG545

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Email céramique pour la décoration

Usages déconseillés

- Usages différents de ceux recommandés

1.3 FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SAS PETER LAVEM

31 rue Gay Lussac – Z.I.
94430 CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE – France

Tél. : +33 (0)1 49 62 08 21 | Fax : +33 (0)1 49 62 08 22

Email : info@peterlavem.frWeb : www.peterlavem.fr**1.4 Urgence :** ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Quartz (SiO₂) (CAS No.: 14808-60-7)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumon) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

KG545 – EMAIL LIPPIZAN



RÉFÉRENCE : KG545

EMAIL DE GRÈS CÉRAMIQUE

Date d'émission : 24/05/2026

Version 1.00 (Rév. 24/05/2026)

Page 2 sur 13 • 24/05/2026

P260	Ne pas respirer les poussières.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

Substances PBT

- Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Substances vPvB

- Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.
- Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Informations sur la substance
oxyde de zinc	n°CAS : 1314-13-2 Numéro d'identification UE : 030-013-00-7 N°CE : 215-222-5	< 25	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	(a)
Quartz (SiO ₂)	n°CAS : 14808-60-7 N°CE : 238-878-4 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120770509-45-XXXX	< 5	STOT RE 1 - H372	(a)

(a) Substance contribuant à la classification

(b) Substance avec valeur limite d'exposition

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation - Fournir de l'air frais.Après contact avec la peau - Aucune information disponible.Après contact avec les yeux - Rincer immédiatement et soigneusement avec un bain oculaire ou de l'eau.En cas d'ingestion - En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucune information disponible.



Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Brouillard d'eau
- Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau puissant

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune information disponible.

Produits de décomposition dangereux - Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Ne pas laisser les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Assurer une ventilation adéquate.

Pour les secouristes

- Éviter la production de poussières.
- Assurer une ventilation adéquate.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Empêcher la propagation sur une large zone (par exemple, par un confinement ou des barrières pétrolières).
- Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
- Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.
- Conserver l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Éviter la production de poussières.
- Prendre en charge et déposer sans poussière.
- Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'enlèvement.
- Ventiler la zone affectée.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13
- Équipement de protection individuelle : voir section 8
- Manipulation sûre : voir section 7

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Aucune information disponible.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Aucune information disponible.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

- Aucune information disponible.

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Blouse de laboratoire.
- Lunettes de protection contre les poussières.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

KG545 – EMAIL LIPPIZAN

RÉFÉRENCE : KG545

EMAIL DE GRÈS CÉRAMIQUE

Date d'émission : 24/05/2026

Version 1.00 (Rév. 24/05/2026)

Page 5 sur 13 • 24/05/2026

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État Couleur	Solide blanchâtre	Aspect Odeur	Poudre sans odeur
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	100 %
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 - Réactivité**



- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Pas de réaction dangereuse en cas de manipulation et de stockage conformes aux dispositions.

10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

ETA oral : - ATE dermal : - ATE Inhalation Poussière/Brouillard : -
ATE Inhalation Vapeur : - ATE Inhalation Gaz : -

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation gaz (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

- Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

- Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

- Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

- Aucune information disponible.

KG545 – EMAIL LIPPIZAN

RÉFÉRENCE : KG545

EMAIL DE GRÈS CÉRAMIQUE

Date d'émission : 24/05/2026

Version 1.00 (Rév. 24/05/2026)

Page 7 sur 13 • 24/05/2026

<u>Cancérogénicité</u>	- Non classé
	- Aucune information disponible.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé
	- Aucune information disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Non classé
	- Aucune information disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumon) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	- Aucune information disponible.
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé
	- Non applicable

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 - Toxicité**Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
EL50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
LL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- Très toxique pour la vie aquatique.
- Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
-----------------------------------	--------------------------



Log KOW	Aucune donnée disponible
---------	--------------------------

- Aucune information disponible.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

- Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

- Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - Aucune information disponible.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre - Envoyer dans une installation d'incinération de déchets dangereux en respectant les réglementations officielles.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : UN3077

Numéro ONU (RID) : UN3077

Numéro ONU (ADN) : UN3077

Numéro ONU (IMDG) : UN3077

Numéro ONU (IATA) : UN3077

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

KG545 – EMAIL LIPPIZAN



RÉFÉRENCE : KG545

EMAIL DE GRÈS CÉRAMIQUE

Date d'émission : 24/05/2026

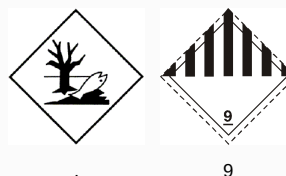
Version 1.00 (Rév. 24/05/2026)

Page 9 sur 13 • 24/05/2026

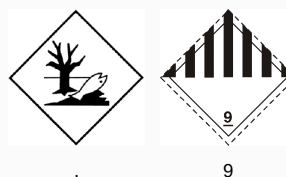
Nom d'expédition des Nations unies (ADR)	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Nom d'expédition des Nations unies (RID)	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Nom d'expédition des Nations unies (ADN)	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Nom d'expédition des Nations unies (IATA)	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

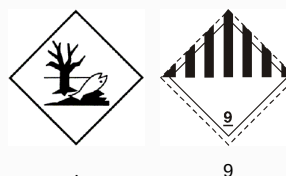
ADR Classe(s) de danger pour le transport : 9
ADR Code de classification: M7
Pictogrammes



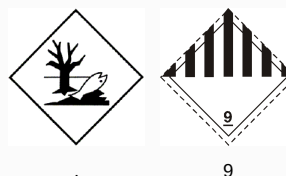
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 9
Pictogrammes



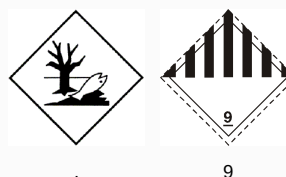
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 9
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9
Pictogrammes





14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	:	III
Groupe d'emballage (RID)	:	III
Groupe d'emballage (ADN)	:	III
Groupe d'emballage (IMDG)	:	III
Groupe d'emballage (IATA)	:	III

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement	:	Oui.
Polluant marin	:	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1 Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification:	:	M7
ADR Dispositions particulières	:	274+335+375+601
ADR Quantité limitée (LQ)	:	5kg
Quantités exceptées ADR	:	E1
Instructions d'emballage ADR	:	P002 IBC08 LP02 R001
Dispositions spéciales d'emballage ADR	:	PP12 B3
Dispositions pour l'emballage en commun ADR	:	MP10
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	T1 BK
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	TP33
Code-citerne ADR	:	SGAV LGBV
Dispositions spéciales citernes ADR	:	
Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
ADR catégorie de transport	:	3
ADR code de restriction en tunnel	:	-
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR	:	CV13
Dispositions spéciales - Colis	:	V13
Dispositions spéciales - Vrac	:	VC1 VC2
Dispositions spéciales - Exploitation	:	
ADR Danger n° (code Kemler)	:	90

RID

Dispositions particulières	:
Quantité limitée (LQ)	:
Quantités exceptées	:

ADN

Dispositions particulières	:
Quantité limitée (LQ)	:
Quantités exceptées	:

KG545 – EMAIL LIPPIZAN

RÉFÉRENCE : KG545

EMAIL DE GRÈS CÉRAMIQUE

Date d'émission : 24/05/2026

Version 1.00 (Rév. 24/05/2026)

Page 11 sur 13 • 24/05/2026

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	274 335 966 967 969
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	5 kg
<u>Quantités exceptées</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage</u>	:	LP02 P002
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	PP12
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	IBC08
<u>Dispositions IBC</u>	:	B3
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	BK1 B
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP33
<u>Codes EmS</u>	:	F-A, S-F
<u>Arrimage et manutention</u>	:	Catégorie A SW23
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:	E1
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:	Y956
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	30kg
<u>PCA - Instructions d'emballage</u>	:	956
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	400kg
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:	956
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	400kg
<u>Dispositions particulières</u>	:	A97 A158 A179 A197
<u>Code ERG</u>	:	9L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	Aucun
<u>Teneur en COV</u>	Aucune donnée disponible



Dispositions communautaires en matière de sécurité, de santé et d'environnement, lois nationales

Informations réglementaires UE
Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3
2004/42/CE (COV):

Information supplémentaire
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non interdites et/ou restreintes.
Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la maîtrise des risques d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : non applicable.
Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux : non applicable.

Législation nationale
Classe risque aquatique (D): sans danger pour l'eau

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	24/05/2026		Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Abréviations et acronymes

- ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- LC50 : Concentration létale pour 50 % des animaux testés.
- LOEC : Lowest Observed Effect Concentration (concentration minimale avec effet observé).
- LD50 : Dose létale pour 50% des animaux testés.
- LOEL : Lowest Observed Adverse Effect Level (niveau le plus bas d'effets indésirables observés).
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- CE50 : Concentration efficace de la substance qui provoque des effets néfastes chez 50 % des animaux d'expérience.
- IATA : Association internationale du transport aérien.
- IMDG : International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses).
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne

KG545 – EMAIL LIPPIZAN**RÉFÉRENCE : KG545**

EMAIL DE GRÈS CÉRAMIQUE

Date d'émission : 24/05/2026

Version 1.00 (Rév. 24/05/2026)

Page 13 sur 13 • 24/05/2026

- CSEO : Concentration sans effet observé.
- NOEL : No observable effect level (niveau sans effet observable).
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- PBT : persistant, bioaccumulable et toxique.
- PNEC : concentration prédite sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- MPT : Moyenne pondérée dans le temps
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Textes des phrases réglementaires

Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumon) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2

*** **